



SciencesPo.

Chaire
M.A.D.P.

La Lettre de la Chaire

N°1 – 1^{er} trimestre 2010

EDITORIAL

Pr. Jean-Bernard Auby

Directeur de la Chaire Mutations de l'Action publique et du Droit Public

La Chaire a été créée le 15 janvier 2007. Elle a donc fêté ses trois ans il y a peu de semaines.

Ces trois premières années ont permis d'établir le noyau de ses activités permanentes : le séminaire « Droit administratif comparé, européen et global », qui a tenu récemment sa 19^{ème} session, le Réseau « Contrats Public dans la Globalisation Juridique », qui réunit aujourd'hui des spécialistes de près de 30 pays, et tiendra bientôt sa 5^{ème} réunion, à Stockholm, le séminaire « Economic Analysis of Public Law and Public Policies », dont la première session s'est déroulée à Sciences Po le 6 janvier dernier.

Par ailleurs, la Chaire a été et est le support de projets de recherche : outre ceux qui sont mentionnés ci-après, la Chaire a piloté une investigation sur « l'influence du droit européen sur les catégories du droit public », qui a impliqué une quarantaine d'auteurs, et se traduit par un ouvrage qui sera bientôt publié aux éditions Dalloz.

La Chaire entend être présente dans le domaine de la réflexion sur la décentralisation, la ville, les territoires : au colloque qu'elle a organisé en 2008 sur le thème « Quelle ambition nationale pour les pouvoirs locaux ? », fait écho celui qu'elle met sur pied pour le 4 mai prochain, et qui portera sur les réformes en cours des institutions locales.

La démarche de la Chaire se veut fortement comparative et pluridisciplinaire, comme en témoignent ses séminaires et son investissement dans le Réseau « Contrats Publics », comme en témoigne aussi sa participation, au sein de Sciences Po, au réseau « Etat recomposé ».

La Direction de Sciences Po a confirmé à la Chaire sa mission pour les trois années à venir. Les bonnes volontés qui la composent auront à cœur de prolonger sa trajectoire d'animation scientifique dans le domaine du droit de l'action publique et de ses évolutions.

LES SEMINAIRES

Le séminaire de droit administratif comparé, européen et global (DACEG) du 29 janvier 2010 : L'expropriation pour cause d'utilité publique

Forum bilingue (français et anglais) réunissant académiques et experts chaque trimestre, le DACEG tenait sa 19^{ème} séance le 29 janvier dernier autour du thème de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Sous la présidence du Pr. René Hostiou, les pays invités étaient la Chine (Pr. Bin Li – Harbin Institute of Technology), le Brésil (Dr. Domingos

Paiva de Almeida – Cellule de droit comparé du Conseil d'Etat) et les Etats-Unis d'Amérique (JD Anne-Claire Jamart, *Cornell Clerk* à la même *Cellule*). Les rapports (en ligne sur le site de la Chaire) furent accompagnés du point de vue français apporté par Maître Charles-Stéphane Marchiani (v. son récent ouvrage, *Le monopole de l'Etat sur l'expropriation*, LGDJ, 2008, préf. Gaudemet).

L'audition des rapports a permis d'identifier cette mesure ultime de privation du droit de propriété privée comme un terrain comparatif particulièrement fécond. D'abord et bien sûr, autour de la notion même du droit de propriété. En Chine, la garantie étatique et générale du droit de propriété privée, récemment reconnu comme inviolable, doit trouver son articulation avec le principe de la propriété collective du sol rural et de la propriété étatique du sol urbain. Le système des Etats-Unis entretient, de son côté, un débat historique sur la substance du droit de propriété et sur l'étendue corrélative de la notion de *public taking*. De l'idée plurielle des *rights of property* découle une théorie de l'expropriation dont le cadre dépasse largement celui du droit français, puisque l'atteinte réglementaire au seul *usus*, peut s'entendre comme *taking (regularly taking)* et qu'une ligne jurisprudentielle tend à développer l'idée d'expropriation du fait même des décisions de justice (*judicial taking* – là où le droit français raisonnerait en termes de rupture d'égalité devant les charges publique comme dans l'affaire *Couitéas*).

Les travaux furent également riches d'enseignements quant au problème des *sources*, où il apparaît que si France, Chine, et Brésil ont en commun le monopole de l'Etat, la réglementation de l'expropriation est, aux Etats-Unis l'affaire partagée des gouvernements fédérés et du pouvoir fédéral (ce dernier s'étant vu très tôt reconnaître un pouvoir d'*eminent domain*). Pour autant, le monopole des sources du droit de l'expropriation ne colle pas nécessairement au monopole du pouvoir d'exproprier. Dans le système fédéral du Brésil, l'expropriant est présent à chaque échelon territorial (Union, Etats, Districts fédéraux, communes) avec, au profit de l'échelon supérieur, le pouvoir assez surprenant du point de vue de l'idée française de libre administration locale, d'exproprier l'échelon inférieur. Le régime de l'expropriation, en outre, n'est pas seulement dépendant du concept de propriété et de l'organisation territoriale de l'Etat. Il peut l'être également de la destination des sols. Les systèmes chinois et brésilien d'expropriation se ressentent de problématiques agraires sensibles et sont dominés par la distinction de l'urbain et du rural.

Dans chacun des systèmes étudiés, et c'est le requis minimum, l'expropriation n'est bonne en droit que pour utilité publique. S'agissant cependant du contrôle de l'existence de l'utilité publique, les disparités sont très fortes. La France et les Etats-Unis ont en commun un contrôle poussé de l'utilité publique ou du *public use*, mais partagent avec la Chine et le Brésil une conception de l'utilité publique élargie aux intérêts privés marqués d'utilité générale (le Brésil énumère et classe les motifs d'expropriation ; cette pratique se répand aux Etats-Unis, où depuis l'affaire *Kelo v. City of New London*, sorte d'équivalent américain de l'affaire *Ville de Sochaux*, les gouvernements fédérés tendent à lister les hypothèses d'emploi du pouvoir d'exproprier). En Chine par contre, et dans une mesure à peine moindre, au Brésil, les moyens de contester l'utilité publique de l'expropriation sont, sinon inexistant, du moins très faibles et limités à une acception stricte du détournement de pouvoir. Il n'y a pas, à proprement parler, de « phase administrative » de l'expropriation en Chine et au Brésil. Le juge du transfert de propriété et la question du montant de l'indemnisation jouent alors un rôle central dans ces systèmes où, par ailleurs, d'importantes difficultés s'élèvent tant autour du caractère préalable de l'indemnité d'expropriation, que du caractère juste de cette dernière.

Plus d'informations et notamment les archives du Séminaire sur <http://chairemadvp.sciences-po.fr>

Le séminaire « Economic Analysis of Public Law and Public Policies »

Le séminaire d'analyse économique de l'action et du droit public a pour ambition de créer une dynamique de « formation par la recherche » sur l'analyse économique et la *regulatory theory* appliquées aux institutions publiques, aux politiques publiques et au droit public et sur l'étude des incidences économiques des réglementations. Avec le soutien du programme 2eD de la *Fondation pour le droit continental*, et en collaboration avec l'Ecole d'Economie de Sciences Po, la Chaire organisera, deux à trois fois par an, un séminaire international en anglais, permettant la présentation et la discussion de contributions à paraître en ligne ou sur papier.

Le séminaire est ouvert tant aux chercheurs confirmés, désireux d'un dialogue du droit et de l'économie qu'aux pré-doctorants, doctorants et jeunes chercheurs disposant d'une double compétence juridique et économique.

Pour sa première édition, le 6 janvier dernier, le séminaire accueillait Yann Algan (Sciences Po – Prix 2009 du Meilleur jeune économiste), Bruno Deffains (Paris Ouest – EconomiX), Anthony Ogus (Manchester) et Giulio Napolitano (Università Roma Tre), les contributions des deux derniers auteurs se trouvant en ligne sur le site de la Chaire.

La prochaine session devrait se tenir en novembre prochain, et porter sur les études d'impact législatives.

Plus d'informations et notamment les archives du Séminaire sur <http://chairemadvp.sciences-po.fr>

LE RESEAU « CONTRATS PUBLICS »

La Chaire MADP pilote le réseau « *Contrats Publics dans la Globalisation Juridique* », groupe international d'experts académiques et praticiens de tous les continents, réunissant quarante nationalités de tradition ou d'influence tant civiliste que de *common law*. Le Réseau est bilingue (anglais et français), ses activités consistent à tenir environ deux réunions scientifiques par an, produire des ouvrages collectifs, à réaliser des bibliographies spécialisées et à le regrouper les jurisprudences et législations nationales.

Pour l'année 2009, le comité de pilotage, dirigé par le Prof. Jean-Bernard Auby, avait décidé de consacrer sa réunion annuelle au thème de l'arbitrage international des contrats publics. Elle s'est tenue le 18 décembre dernier à Sciences-Po autour d'une cinquantaine de participants (v. le programme en ligne sur le site du Réseau). Comme l'a souligné le Prof. Mathias Audit, coordinateur scientifique de la réunion, le sujet s'inscrit non seulement dans l'étude des phénomènes de la Globalisation, mais il recèle également un intérêt pratique et théorique majeur. D'une part, une quantité significative du contentieux arbitral international concerne les contrats publics. D'autre part, d'importantes questions théoriques se posent car, à la faveur de ce mode particulier de règlement des différends, le contrat « arbitré » échappe au régime juridique de la personne publique contractante.

La matinée s'est attachée à la perspective institutionnelle de l'arbitrage à travers des acteurs tels la Chambre de commerce internationale (CCI), le Centre de règlement des différends relatifs aux investissements internationaux (CIRDI), les organes financiers internationaux, sans omettre les systèmes régionaux de l'Afrique (OHADA) et de l'Amérique Latine. L'après-midi s'est ensuite consacrée aux points de vue des systèmes nationaux. La discussion a été animée par des experts représentant la Russie, le Canada, la Chine, la Belgique, la Syrie et la France. L'ensemble des communications paraîtra aux éditions Bruylant.

Le Réseau tiendra sa prochaine réunion à Stockholm le 28 mai prochain sur le thème « *Droit européen et contrats publics* ».

A paraître en 2010 : *Traité de droit comparé des contrats publics* (Bruylant)

Plus d'informations sur : <http://www.public-contracts.eu>

LA RECHERCHE

Le programme « *Justice, Law and Society in China* » (Stéphanie Balme)

Le programme « *Justice, Law and Society in China* » propose une réflexion comparative sur l'évolution de l'Etat de droit, du constitutionalisme et du système judiciaire chinois dans le contexte de la globalisation du droit. Ce travail cherche à contribuer aux travaux qui sont menés sur la sécurité juridique dans les pays émergents, les grands enjeux de la justice dans le monde et par extension sur les phénomènes de « *judiciarisation* » à l'échelle planétaire. Nourri d'enquêtes de terrain et des enseignements assurés par Stéphanie Balme à l'Ecole de Droit Sino-Européenne (CESL) ainsi qu'à l'Ecole de Droit de l'Université Tsinghua à Pékin, le programme dispose d'un réseau de partenaires institutionnels international.

Quatre principaux thèmes de recherche sont privilégiés :

- 1- L'évolution du droit chinois à travers une analyse du droit positif et de sa pratique
- 2- L'anthropologie de la justice ordinaire dans quatre provinces pilotes.
- 3- L'économie des relations entre justice et politique, en particulier : les interactions entre justice et constitutionalisme.
- 4- Les cultures judiciaires comparées, à travers la comparaison de contextes nationaux et l'analyse de la diversité des cultures juridiques mais aussi de l'histoire des idées et de la diffusion des modèles.

Le programme s'appuie sur certains points forts de la tradition intellectuelle de Sciences-Po : le droit public, la méthodologie comparative (décloisonnement des aires géographiques pour une meilleure approche des phénomènes de globalisation) et l'interdisciplinarité (le programme se place à l'interface entre le droit, la science politique comparée, et la sociologie du droit). Enfin, le programme accorde aux professionnels du droit un rôle direct d'observation, de participation et donc de production de connaissances.

Trilingue (anglais, chinois et français), le programme est soutenu financièrement par Sciences Po, CESL et le MAE.

Publications récentes :

- Stéphanie Balme avec Michael Dowdle (eds.), *Building Constitutionalism in China*, Palgrave-Macmillan Sciences Po, New York, 2009.
- Stéphanie Balme avec Wang Yaquin (juge d'un tribunal pénal de la province du Shaanxi), « Que comprends-tu de la justice et de la loi ? » (en chinois) - Livre pédagogique sur le fonctionnement de la justice en Chine, en particulier celle des mineurs, réalisé à partir d'une enquête de terrain sur le fonctionnement et la perception du système judiciaire par les jeunes adolescents.

La résidence de Markus Glaser

Markus Glaser est docteur en droit de l'Université de Heidelberg et lauréat 2009 du programme *Research in Paris* de la Ville de Paris. La Chaire l'accueille cette année pour continuer ses travaux qui, notamment, portent sur les coopérations administratives horizontales, le droit administratif international et la comparaison des systèmes de droit. Il interviendra le 9 avril dans le cadre du séminaire de droit administratif comparé, européen et global (« Problèmes d'extraterritorialité en droit administratif » v. l'Agenda *infra*) et clôturera son séjour par l'organisation d'une journée d'étude consacrée au droit administratif international.

A paraître en 2010 : *Internationale Verwaltungsbeziehungen* (« Les relations administratives internationales »)

Une recherche de Mark McNaught

Mark McNaught est maître de conférences de civilisation américaine au département d'anglais de l'Université Rennes II et enseigne les *American Studies* à Sciences-Po depuis 2008. Il s'associe à la Chaire pour conduire une recherche intitulée : « Les droits et le fédéralisme aux Etats-Unis : les Etats garants de la liberté ». Mark McNaught en donne l'argument suivant : « Les Américains aiment déclarer qu'ils sont citoyens du pays le plus libre du monde. Il serait intéressant de mettre cette affirmation à l'épreuve des faits, de voir le niveau réel d'application de ces droits à travers le pays. Afin d'évaluer ces différences, nous allons d'abord réaliser une énumération complète des droits garantis aux citoyens américains et appliqués par les États. Pour chacun de ces droits, il conviendra ensuite d'analyser leur interprétation actuelle. Dans un troisième temps, nous chercherons à élaborer un indice capable de mesurer, État par État, le degré de liberté alloué. Cela nous permettra finalement d'évaluer les différences dans l'application des droits au niveau des régions et des États, afin de répondre à la question : existe-t-il des régions ou des Etats plus « plus autonomes, plus libres » que d'autres ? ». Les premiers résultats de ce travail feront l'objet d'un séminaire à la rentrée 2010.

Le détail du projet sera prochainement communiqué sur le site de la Chaire.

Le programme LITEAU II

Le programme LITEAU est un programme de recherche sur la gestion des espaces littoraux piloté par le Ministère en charge de l'Environnement. Pour la deuxième édition de ce programme (Liteau II), la Chaire s'est joint à l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI) pour assister plusieurs Etats méditerranéens dans la mise en œuvre du Protocole de Madrid relatif à la Gestion Intégrée des Zones Côtières en Méditerranée. Dans cette mission se trouvent mobilisés, sur un terrain comparatiste, les savoirs spécifiques du droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de la domanialité publique. Le produit de ce travail sera livré au Centre d'Action Régional pour les Programmes d'Action Prioritaire (CAR/PAP) émanation des Nations-Unies, basé à Split en Croatie.

Pour connaître l'IDDRI : www.iddri.org

L'AGENDA

Colloque « Les collectivités territoriales à l'épreuve de la réforme : approfondissement ou rupture du mouvement de décentralisation ? »

Le 4 mai prochain aura lieu dans l'Amphithéâtre Chapsal le colloque « *Les collectivités territoriales à l'épreuve de la réforme : approfondissement ou rupture du mouvement de décentralisation ?* ». S'inscrivant dans la continuité de celui

organisé le 22 mai 2008 (« Quelle ambition nationale pour les pouvoirs locaux aujourd'hui ? ») ce colloque a pour objet de réfléchir sur les grandes questions qui intéressent les collectivités territoriales et de débattre des réformes en cours, notamment la suppression de la taxe professionnelle et la création du conseiller territorial.

Initié par la Chaire MADP et par l'Association des administrateurs territoriaux, ce colloque est placé sous la direction d'un comité scientifique ainsi composé : M. Jean-Bernard Auby, Directeur de la Chaire MADP, M. Jean-Christophe Baudouin, Président de l'Association des administrateurs territoriaux de France, Mme Brigitte Fouilland, Responsable du Master 2 Stratégies territoriales et urbaines, M. Patrick Le Lidec, Chargé de recherche au CNRS, M. Patrick Le Gales, Professeur à SciencesPo, Mme Laurence Lemouzy, Rédactrice en chef de la revue Pouvoirs Locaux et M. Alain Piffaretti, Rédacteur en chef de la revue La Gazette des communes.

L'organisation du colloque a été confiée à cinq étudiants du Master 2 Affaires publiques de Sciences-Po qui réalisent ainsi le « projet collectif » : Melle Fatoumata Bah, MM. Marin Bourgade, Tom Chevalier, Amaury Ferrier et Jérémie Ringwald.

Ils sont supervisés par Olivier Renaudie, Maître de conférences à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Le programme détaillé sera prochainement communiqué sur le site de la Chaire.

Prochain séminaire de droit administratif comparé, européen et global , « Problèmes d'extraterritorialité et de transnationalité en droit administratif »

Le séminaire de droit administratif comparé, européen et global tiendra sa prochaine séance le 9 avril prochain de 16h à 19h Salle Goguel, 56 rue des Saint-Pères. Pour la deuxième fois, le Séminaire se porte sur les « *problèmes d'extraterritorialité et de transnationalité en droit administratif* » (v. les archives sur <http://chairemadvp.sciences-po.fr>).

Sous la présidence du Professeur Marie Gautier-Melleray (Université Bordeaux IV) deux rapports seront présentés :

Le Dr. Markus Glaser (Heidelberg – Sciences-Po) donnera la théorie générale du problème –titre définitif à venir.

Le Pr. François Brenet (Université Paris VIII) traitera de « *L'application extraterritoriale des critères du contrat administratif* ».

La discussion sera engagée grâce aux observations de Melle Ivana Isailovic, doctorante à Sciences-Po.

Les communications des intervenants sont mises en ligne une semaine avant la tenue du séminaire, dont le fonctionnement est bilingue (français-anglais).

Le Réseau Contrats Publics – Rencontre de Stockholm le 28 mai 2010

Le 28 mai 2010, le réseau *Contrats Publics dans la Globalisation Juridique* tiendra son 5^{ème} Séminaire à la Sodertorn University de Stockholm – Suède, autour du thème « Les contrats publics dans l'Union Européenne et les pays voisins ».

Programme et renseignements sur www.contrats-publics.net

Contact :

chaire.madvp@sciences-po.fr